

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL CHARGÉE DE
L'ETUDE DU PREAVIS N° 60/92**

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 94'000.-- pour la construction d'un collecteur de dérivation au lieu-dit "Les Ecornillières", sur la parcelle N° 597, folio 63, propriété de M. Fritz LIECHTI, ainsi que la création d'une chambre de trop-plein (débordement) à la plage de Promenthoux

La commission formée de Mme Muller-Stalder Katharina, MM. Gutowski Charles (absent, voyage à l'étranger), Hunziker Peter, Muhlethaler Frédy, Fournier Jean (rapporteur), s'est réunie le 3 septembre 1992. Ont participé à cette séance M. H.-R. Kappeler - Municipal et M. Giovannini - Technicien communal.

Après un générique des faits par M. Kappeler et des précisions d'ordre techniques apportées par M. Giovannini, il ressort quelques points permettant de se faire une idée plus précise des travaux à effectuer. Quelques remarques de la commission sont mises en évidence :

- 1) lors de l'approbation des plans de quartiers du Pélard et de Bénex-Dessus, il n'a pas été prévu que l'apport des eaux de surface serait plus important dans la canalisation arrivant au ruisseau de la Côte Rotie et menant au lac à ciel ouvert.
- 2) la construction d'une chambre de trop-plein a déjà été effectuée en mai 92 pour des raisons de prévention, de facilités dans les travaux et de coût (eaux du lac plus basses).
- 3) le coût total des travaux a été maîtrisé en fonction de la conjoncture actuelle à la rentrée des soumissions.

D'autre part, après consultation du dossier, M. Gutowski se montre d'accord avec le préavis.

En conclusion, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal N° 60/92 concernant la création d'un bassin de dérivation, d'un collecteur d'un diamètre de 45 cm et d'une chambre de trop-plein,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal N° 60/92 concernant la demande d'un crédit de Fr. 94'000.-- pour la réalisation des travaux précités,
- 2 / d'accorder un crédit de Fr. 94'000.-- pour exécuter ces travaux,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 3'135.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement annuel la somme de Fr. 2'000.-- au titre d'entretien.

LA COMMISSION : Muller-Stalder Katharina *K. Muller*

Gutowski Charles (absent)

Hunziker Peter *Hunziker*

Muhlethaler Frédy *Muhlethaler*

Fournier Jean (rapporteur) *Fournier*